



# **Autoroute Castres-Toulouse Concertation sur les fuseaux de 300 m**

**Réunion complémentaire à Maurens-Scopont  
jeudi 3 mars 2011**

## **Compte rendu**

### **Préambule :**

La réunion a été organisée à la demande de la municipalité de Maurens-Scopont. Elle s'est déroulée en présence du maître d'ouvrage, du maire de Maurens-Scopont, de son adjoint à l'urbanisme et de deux autres membres du conseil municipal.

### **Compte rendu :**

M. le maire rappelle l'objet de la réunion : les élus locaux souhaitent faire un point sur le fuseau pressenti et la zone d'échanges dans le secteur de Maurens-Scopont.

La DREAL présente les cartes des secteurs 2 et 3 et fait un point sur ce qui ressort, à ce jour, des échanges pendant la concertation.

Dans le secteur 3, les permanences ont fait émerger un débat entre les fuseaux 3A et 3P. Il y a une mobilisation des riverains à Cuq-Toulza contre le fuseau 3P et en faveur du 3A (pas de rejet de l'autoroute). La chambre d'agriculture du Tarn et la communauté de communes du Pays de Cocagne sont favorables au fuseau 3P. Mais ce débat n'impacte pas la commune de Maurens-Scopont dans la mesure où les deux fuseaux sont communs dans cette partie du secteur. Les fuseaux Sud du secteur 3 sont rejetés.

Dans l'Est du secteur 2 (qui concerne Maurens-Scopont), le fuseau 2C est refusé par les communes concernées (dans le Tarn) au profit du fuseau 2P ; le fuseau 2E est fortement rejeté par les communes concernées (notamment Vendine et Loubens-Lauragais). Les communes haut-garonnaises privilégient le fuseau 2C et refusent le fuseau 2P. La DREAL souligne que les fuseaux 2P et 2C peuvent se rejoindre facilement car ils sont proches.

A partir de cet état des lieux de la concertation, la discussion s'engage avec les représentants de la commune de Maurens-Scopont.

Les élus locaux présentent leur réflexion :

- la patte d'oie formée par le carrefour de la RD 826 et de la RD 42 est très accidentogène ;
- un projet hôtelier avec centre de conférence et restaurant est en prévision sur le site du château de Scopont ;
- le fuseau 2P ne mesurerait que 250 m au droit de la ferme d'en bouyssou.

Dans ce contexte, les élus proposent que le fuseau 2P passe un peu plus au sud, à flan de coteau et en tranchée, le long du site de la ferme d'en bouyssou afin de préserver son activité et le projet sur le site du château de Scopont. De plus, le passage à flan de coteau limiterait l'impact paysager de l'autoroute.

Au-delà de cette demande de passer plus au sud au droit de la ferme d'en bouyssou, M. le maire indique qu'il y a un accord sur le fuseau 2P de la part de l'ensemble des élus des communes tarnaises concernées, car il apporterait une solution à la zone accidentogène de la patte d'oie et ne couperait pas les communes riveraines.

Le maître d'ouvrage souligne deux difficultés que poserait cette demande :

- franchir le Girou trop en biais, ce qui allongerait le linéaire surélevé et aurait une incidence financière négative
- contrainte de courbure trop forte si l'on passe plus au sud

La discussion s'engage ensuite sur le positionnement de l'échangeur dans cette zone. En préambule, M. le maire indique que la commune a pris, tout récemment, une délibération pour adhérer à la communauté de communes du Pays de Cocagne.

La DREAL indique que ce qui semble faire le plus consensus à ce stade de la concertation est un positionnement de l'échangeur au plus près de la patte d'oie, sachant qu'il n'y aura qu'un seul point d'entrée à l'échangeur, sur la RD 826 ou sur la RD 42, et que l'échangeur ne sera pas construit sur un viaduc.

Le maître d'ouvrage revient sur la question des fuseaux et demande aux élus locaux si les positions sont fermées sur l'hypothèse de fuseau nord (fuseau 2C) au droit du château de Scopont. Il indique que ce fuseau reste pertinent car un passage au sud (fuseau 2P) entraînerait la réalisation d'ouvrages lourds induits par le caractère inondable de la zone. Un passage au nord aurait cependant un impact direct sur la zone d'activité présente à hauteur de la patte d'oie. Le maître d'ouvrage indique que les activités concernées devraient bien sûr être relocalisées.

Malgré les problèmes technico-financiers du fuseau 2P qu'ils comprennent, les élus rappellent leur opposition au fuseau 2C car il coupe le territoire de la commune et se rapproche du bâti. Ils soulignent qu'il provoquerait sans doute une opposition des habitants.

Ils demandent quelle est la distance minimale pour respecter les normes de protection phonique des riverains, ce à quoi le MO répond que cela dépend du seuil de dB et non de la distance.

La DREAL précise qu'elle cherche à construire un projet faisable techniquement et financièrement, mais aussi acceptable par les acteurs locaux. Le franchissement du Girou pose des contraintes importantes, car il faut intégrer la référence de la crue de 1860 et que l'on ne peut canaliser la rivière (en réponse à une question d'un élu).

En conclusion, il est proposé un second rendez-vous à caler. Dans l'intervalle, le bureau d'étude examinera la possibilité d'adapter au sud le fuseau 2P et les élus réfléchissent à l'acceptabilité de l'option nord.